

# DANS MON JOB

## OPÉRATEUR DE PRISE DE VUES DRONE

« Après avoir filmé avec un drone, on revient souvent chargé d'émotions. On voit les paysages d'une autre manière, avec des points de vue inédits. »

### le métier

Qui n'a jamais rêvé de voir le monde comme un oiseau ? Les pilotes de drone ont cette chance et peuvent capturer des images du monde avec des perspectives uniques. Leurs compétences sont recherchées au cinéma, pour la réalisation de documentaires, de publicités ou d'émissions de télévision.

Impossible cependant de s'improviser pilote en achetant un simple drone. Le métier est très réglementé et demande des compétences précises. Un permis de voler est indispensable pour avoir le droit de faire voler et piloter un drone et de capturer des images grâce à celui-ci. Il s'obtient grâce à une formation qui permet notamment d'acquérir certaines bases théoriques et pratiques. Il est en effet nécessaire de savoir diriger un drone dans différentes conditions, en tenant compte de critères tels que la météo, les règles de sécurité et la législation. Le télépilote passe aussi du temps à entretenir et préparer son matériel. Il se charge également des démarches administratives, notamment des demandes d'autorisation de vol.

Pour réaliser des prises de vues professionnelles, le pilote de drone doit avoir un bon sens de l'image, du cadrage et du rythme.

## rémunération

Un pilote de drone exerce le plus souvent sous le statut d'entrepreneur, sa rémunération est donc très variable en fonction de sa clientèle. Un télépilote de drone peut débiter autour de 1 500 € brut par mois et monter à plus de 3 000 € brut par mois avec de l'expérience et une clientèle étoffée.

## formations

Il n'existe aucune formation universitaire et/ou publique pour devenir opérateur de prise de vues droniste. Pour faire voler un drone, il faut un certificat d'aptitude théorique de télépilote (CATT). Il s'obtient dans un centre d'examen de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en répondant à 60 questions évaluant la connaissance des drones et de la réglementation.

A cela s'ajoute une formation pratique complémentaire pour apprendre à naviguer en fonction de différents paramètres et à réaliser des prises de vues. Cette formation pratique se déroule dans des centres de pilotage ou auprès de formateurs. Les formations étant nombreuses et leurs coûts très variables (compter entre 600 et 1 800 €, voire plus), il est préférable de rechercher sur le site de France Compétences celles qui sont reconnues par l'Etat :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5029/>

• Pour acquérir des bases en matière de prise de vues, il est recommandé de suivre au moins un BTS ou une licence professionnelle en audiovisuel avec une spécialisation dans les métiers de l'image.

Le BTS audiovisuel option métiers de l'image. Admission post-bac. Il est proposé par plusieurs établissements publics à Angoulême, au Puy-en-Velay, Metz, Pointe-Noire en Guadeloupe, Toulouse, Cannes, Saint-Quentin, Boulogne-Billancourt, Roubaix, Montaigu-Vendée, Saint-Denis à la Réunion, Rouen, Perpignan, Villefontaine.

<https://www.onisep.fr/Ressources/univers-formation/Formations/Post-bac/bts-metiers-de-l-audiovisuel-option-metiers-de-l-image>

- La Licence pro techniques de l'image, admission à bac + 2.

Dans les IUT de Chalon-sur-Saône, de Corte, de Cachan, de Cergy (site de Sarcelles).

Dans les universités de Rennes 2, à l'UFR arts, lettres, communication à Saint-Brieuc, l'UFR de lettres, arts et communication de Champs-sur-Marne, l'UFR lettres, sciences du langage et arts à Bron et l'UFR SITEC - Pôle métiers du livre à Saint-Cloud.

<https://www.onisep.fr/Ressources/univers-formation/Formations/Post-bac/licence-pro-mention-techniques-du-son-et-de-l-image>